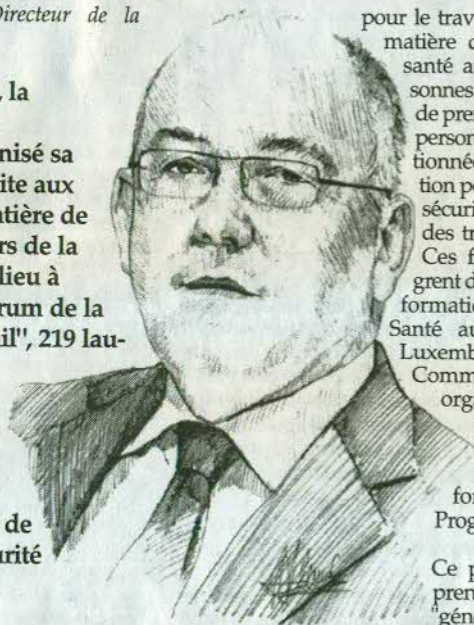


La formation en matière de sécurité et de santé au travail : un enjeu commun pour l'entreprise et le salarié

Portrait: M. Paul EMERING, Directeur de la Luxembourg School for Commerce

Le mercredi 30 mars 2011, la Luxembourg School for Commerce (LSC) a organisé sa remise des certificats de réussite aux lauréats des formations en matière de sécurité et santé au travail. Lors de la cérémonie officielle, qui a eu lieu à Luxexpo dans le cadre du "Forum de la sécurité & de la santé au travail", 219 lauréats ont été honorés en présence de Monsieur Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration et de Monsieur Mars di Bartolomeo, Ministre de la Santé et Ministre de la Sécurité Sociale.

Les lauréats ont reçu leurs certificats des mains de M. Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, de M. Mars di Bartolomeo, Ministre de la Santé et Ministre de la Sécurité Sociale et de M. Paul Emering, Directeur de la Luxembourg School for Commerce. 108 personnes ont été certifiées dans le groupe B (entreprises de 16 à 49 personnes) et 80 personnes dans le groupe C1 à C4 (entreprises de 50 à 449 personnes) de la formation



pour le travailleur désigné en matière de sécurité et de santé au travail. 20 personnes ont suivi le cours de premiers secours et 11 personnes se sont perfectionnées dans la formation pour conseillers à la sécurité dans le secteur des transports routiers. Ces formations s'intègrent dans le domaine de formation "Sécurité et Santé au travail" de la Luxembourg School for Commerce et ont été organisées au cours de l'année 2010 dans le cadre du programme de formation "LSC Progress".

Ce programme comprend des formations généralistes ciblant les particuliers, les salariés et dirigeants d'entreprise et s'adresse à toutes les entreprises et à tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise. Lors de son allocution Paul Emering, Directeur de la LSC, a félicité les lauréats et a mis en avant l'importance de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail. Il a évoqué que ces deux sujets, souvent négligés, jouent un rôle important dans le développement de l'entreprise et s'intègrent dans la

démarche de responsabilité sociale de chaque entreprise. L'offre de la LSC en la matière permet aux bénéficiaires d'acquérir des connaissances spécifiques et des compétences pratiques visant à instaurer une culture de sécurité et de santé au sein de l'entreprise.

Paul Emering a précisé que la LSC, dans son optique d'approche client, adapte en permanence son offre de formation pour la rendre plus flexible et plus accessible. Ainsi les formations "catalogue", dont celles de la santé et sécurité au lieu de travail, sont aussi offertes dans le cadre du programme de formation "LSC Inhouse", un programme qui a pour objectif de développer des solutions adaptées aux besoins en formation individuels du bénéficiaire. L'atout majeur du programme "LSC Inhouse" est sa flexibilité, sachant que toutes les modalités liées à l'organisation des formations (lieu de formation, jour, horaire et contenu) peuvent être déterminées par le client.

En 2011, une grande nouveauté sera le lancement d'une plateforme e-learning pour le groupe A de la formation pour le travailleur désigné en matière de sécurité et santé au travail prévu pour le mois d'octobre. Cette formation permettra aux entreprises de moins de 16 salariés de se conformer à la loi en suivant cette formations à distance. Le grand avantage de la formation à distance est que l'utilisateur peut suivre la formation à son rythme et au moment de son choix.

Monsieur le Ministre Nicolas Schmit a félicité les nombreux lauréats pour leur démarche de s'investir dans la mise en place d'une organisation de la sécu-

rité et de la santé au travail. Il a profité de l'occasion pour souligner que la désignation d'un travailleur désigné en matière de santé et sécurité au travail est une obligation légale pour chaque entreprise luxembourgeoise. C'est pourquoi il a exhorté les entreprises à s'investir dans la qualification du travailleur désigné et a rendu attentif à la période transitoire expirant en août 2012. Monsieur le Ministre Mars di Bartolomeo de son côté, a précisé que la santé et la sécurité au travail sont des facteurs non-négligeables qui peuvent avoir une influence sur le développement de l'entreprise. Les conséquences d'un accident de travail sur le fonctionnement d'une entreprise, par exemple, peuvent en effet être considérables et avoir des répercussions économiques importantes. (indisponibilité, interruption/perturbation de l'activité).

Selon lui la sensibilisation et l'information aux différents aspects de la sécurité et santé au travail sont non seulement nécessaires mais indispensables. La diversité des formations offertes dans ce domaine démontre l'importance qui est accordé au sujet. Rappelons que la Luxembourg School for Commerce est en charge de l'organisation de la formation pour le travailleur désigné dans les secteurs d'activités suivants: commerce, industrie, services, transports, finances et assurances. Les entreprises qui n'ont pas encore mis en place le poste du travailleur désigné et désirent de plus amples informations peuvent contacter la Luxembourg School for Commerce.

Les personnes intéressées aux formations de la LSC, peuvent consulter son offre de formation complète sur www.lsc.lu